

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2016

**Présents** : MARCUS Martine, MARCUS Hubert, HAZARD Jean, DUMENY Catherine, MUHLENHOVER Danièle, NICOLAS Christophe, HAZARD Guy

**Absent : néant**

**Secrétaire de séance** : DUMENY Catherine

Convocation : 04/10/2016

Affichage : 11/10/2016

- Suppression poste adjoint technique
- Création nouveau poste adjoint technique
- Révision des tarifs des affouages
- Révision de la tarification de l'eau
- Participation à la cotisation de la Mission locale du Sud Meusien
- Adoption des nouveaux statuts de la CODECOM

#### **N° 23-2016 : Suppression du poste d'adjoint technique (durée hebdomadaire 5/35<sup>ème</sup>)**

Le Conseil Municipal, après avis favorable du Comité technique Paritaire émis en date du 28 septembre 2016, décide par 7 voix, la suppression du poste d'adjoint technique de 2° CL d'une durée hebdomadaire de 5/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

#### **N° 24-2016 : Création poste d'adjoint technique (durée hebdomadaire 0.5/35<sup>ème</sup>)**

Le Conseil Municipal, considérant les besoins de la commune et après avis favorable du Comité technique Paritaire émis en date du 28 septembre 2016, décide, par 6 voix pour et une abstention, la création d'un poste d'adjoint technique, d'une durée hebdomadaire de 0.5/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016, avec possibilité d'heures complémentaires. Le Conseil Municipal autorise le Maire à recruter un agent contractuel par le biais d'un CDD à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016 et pour une durée d'un an, au grade d'adjoint technique de 2° CL selon l'indice de rémunération : IB 340 – IM 321. L'agent aura pour charge les travaux suivants : nettoyage de la mairie, des églises et déblaiement de la neige sur les marches d'escalier de la mairie les jours d'ouverture du secrétariat, etc...)

#### **Adoption des modifications statutaires obligatoires au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la Codecom**

Mme le Maire expose à l'assemblée les compétences obligatoires nouvellement transférées :

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage(même si la Codecom n'est pas concernée dans le cadre du schéma départemental)
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Il faut noter également que la promotion du tourisme intègre en totalité le bloc Développement économique.

A ceci s'ajoute un renforcement des compétences existantes :

- La compétence en matière de SCOT est intégrée à l'Aménagement de l'Espace
- La compétence PLU également(sauf délibérations contraires des communes). Il est proposé aux communes de délibérer sur ce sujet, la Codecom proposant de refuser

le transfert de cette compétence et de laisser la compétence «Documents d'urbanisme » aux communes membres.

Les statuts doivent impérativement être modifiés avant le 31 décembre en fonction des nouvelles dispositions législatives sous peine d'un transfert automatique et totale des compétences. Les communes ont 3 mois pour délibérer sur ces nouveaux statuts.

Mme DUMENY Catherine souhaitant obtenir plus d'explications quant au transfert de la compétence urbanisme, la proposition d'adoption des nouveaux statuts de la Codecom fera l'objet de l'ordre du jour de la prochaine réunion.

### **N° 25-2016 : Participation à la cotisation de la Mission Locale du Sud Meusien**

La Codecom Côtes de Meuse-Woëvre rencontre des difficultés pour apporter un soutien financier aux associations. Sur un budget de 35 000 euros, la part attribuée aux associations qui oeuvrent à la vie sociale est de 14 156 euros et la cotisation à la mission locale s'élève à 7 359.60 euros.

Cette cotisation pèse fortement sur le budget destiné aux associations. Convaincue de l'intérêt de la mission locale pour l'emploi des jeunes, la Codecom recherche le moyen de maintenir son action. Pour cela, elle a engagé un dialogue avec les responsables afin de travailler à une meilleure dynamique et demande aux communes de contribuer pour 50 % au financement de la cotisation sur la base de 0.60 € par habitant (population DGF).

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, décide par 4 voix pour et 3 voix contre de contribuer au financement de cette cotisation sur la base de 0.60 € par habitant.

### **N° 26-2016 : Révision des tarifs des concessions des cimetières communaux**

Mme le Maire propose à l'assemblée l'augmentation des tarifs actuels des concessions dans les 3 cimetières communaux.

Mme DUMENY C et M. MARCUS H demandent la suppression de la délivrance de concessions perpétuelles.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, (4 voix contre la suppression et 3 voix pour la suppression) décide de maintenir la délivrance de concessions perpétuelles.

Nouveaux tarifs des concessions, adoptés à l'unanimité par le Conseil Municipal :

- Concessions perpétuelles (2 m2) : 300 euros
- Concessions perpétuelles (1 m2) : 200 euros
- Concessions cinquantenaires (2 m2) : 150 euros
- Concessions cinquantenaires (1 m2) : 100 euros

### **N° 27-2016 : Révision des tarifs de l'eau**

Mme le Maire présente à l'assemblée un tableau récapitulatif des tarifs pratiqués actuellement et propose la révision des tarifs à compter de 2017 (prise en compte après la relève des compteurs d'eau 2016 pour Senonville.

#### **SENONVILLE**

- Abonnement annuel : 42 euros
- Consommation
  - De 1 à 150 m3 : 1.20 €/m3
  - + de 150 m3 : 0.80 €/m3

## **VARVINAY ET SAVONNIERES**

- Abonnement annuel : 42 euros
- Forfait annuel
  - o Par personne : 31.50 euros/an
  - o Par tête de bétail : 10 euros/an (10 ovins = 1 tête de bétail)
- Redev prélèvement ressource : 10 euros/branchement

La redevance pollution domestique sera appliquée conformément au taux communiqué par l'agence de l'eau Rhin Meuse.

Les agriculteurs s'alimentant directement sur le réseau d'eau potable (fontaine à Savonnières) se verront appliquer une redevance annuelle de 0.70 euros de l'hectare.

## **N°28-2016 : Taxe affouage**

Le Conseil Municipal, par 7 voix, décide de fixer la taxe d'affouage à 6.50 euros le stère de bois, tarif applicable à compter de l'exercice 2016/2017.

## **Service des Eaux de la commune**

Madame le Maire présente à l'assemblée trois solutions possibles sur le devenir du service des eaux de la commune, à savoir :

- Rénovation et mise aux normes des réseaux de Varvinay et Savonnières
- Adhésion au syndicat Laffon Ladebat (tarif eau : 1.55 €/m3)
- Attendre 2020, loi NOTRE décidant le transfert de la compétence à la Codecom

Une réflexion doit être menée en ce sens.

N° 23-2016 : Suppression du poste d'adjoint technique (durée hebdomadaire 5/35<sup>ème</sup>)

N° 24-2016 : Création poste d'adjoint technique (durée hebdomadaire 0.5/35<sup>ème</sup>)

N° 25-2016 : Participation à la cotisation de la Mission Locale du Sud Meusien

N° 26-2016 : Révision des tarifs des concessions des cimetières communaux

N° 27-2016 : Révision des tarifs de l'eau

N°28-2016 : Taxe affouage

## **Liste des Conseillers Municipaux**

<b>Nom</b>	<b>Signature</b>
MARCUS Martine	
DUMENY Catherine	
MUHLENHOVER Danièle	
MARCUS Hubert	
HAZARD Jean	
HAZARD Guy	
NICOLAS Christophe	